

Thème : Actualité du droit bancaire

Date : Vendredi 11 juin 2021 de 9h30 à 17h

Lieu : visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Maîtriser les nouveautés du droit bancaire
- Etre à même de détecter les cas dans lesquels un banquier peut voir sa responsabilité engagée

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- **Actualité du crédit à la consommation**
- **Actualité du crédit immobilier**
- **Actualité du crédit professionnel**
- **Actualité du droit du taux d'intérêt**
- **Actualité de la responsabilité du banquier**
- **Actualité du droit des instruments de paiement**

➤ Moyens pédagogiques : Intervention orale active, remise d'un support écrit aux participants

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE, Maître de conférences HDR à l'Université de Strasbourg, ancien avocat

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.